

J'ai le plaisir de vous informer d'une solution d'assurance vie qui pourrait vous convenir parfaitement. Pour ce régime, aucun examen ou rapport médical n'est exigé et vous n'avez pas à dire si vous vous êtes déjà vu refuser une assurance vie dans le passé. Il est précisément destiné aux personnes qui ont des problèmes de santé graves et pour qui il n'est pas possible d'obtenir une protection d'assurance vie ailleurs.

**Avec le régime Acceptation Garantie, vous ne vous verrez pas refuser une protection** – il s'agit d'une solution d'assurance vie permanente simple – peu importe votre état de santé. Il sert généralement à couvrir les frais funéraires des personnes qui ne sont pas admissibles à d'autres régimes d'assurance vie. Le montant de la protection ne diminuera jamais pendant la durée de la police et, de la même façon, les primes sont garanties et ne changeront pas.

Si vous avez entre 18 et 75 ans, une protection allant jusqu'à 25 000 \$ est offerte. Le montant total de la protection sera payé si le décès survient après deux ans ou en tout temps si le décès est accidentel. La prestation de décès est limitée à un remboursement des primes si le décès n'est pas accidentel et survient au cours des deux premières années.

Votre protection est garantie peu importe votre état de santé – ce qui vous donne la tranquillité d'esprit. Le régime Acceptation Garantie est offert par Plan de protection du Canada, un chef de file en assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée. De plus, les paiements commencent le deuxième mois – applicable aux régimes à paiements mensuels seulement. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir. Je joins à la présente une brochure que vous pourrez consulter.